

28 vendémiaire an 11
Procès verbal

Aujourd'hui vingt huit vendémiaire l'an onze de la République française neuf heures du matin Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Combien convoqués par le Président de la Commune de Combien et par le Maire de la Commune de Combien ont tenu une séance publique le 20 de ce mois pour désigner un membre du Conseil pour conjointement avec le Maire de cette Commune se rendre aux Bureaux Municipaux de la Commune de Dour lieu de réunion des Communes de Gardes Mansayres et Combien pour faire partie de la Commission de Conseil de désignation, se procéder au scrutin de baloi du 18 thermidor dernier relativement au contingent affecté en Conseil afférent aux d. quatre Communes;

La Matière mise en délibération et après que chaque membre a eu lu son opinion le espoir est tombé sur le Citoyen Dercin D'atemples qui eut la Majorité des Suffrages du Conseil de Dour et présent à ce scrutin. La d. Commission se composa de quatre Citoyens D'atemples, en suite le Maire déclara que le Conseil (Citoyen) D'atemples, fait et arrêté à Combien les jours mois et an que dessus;

Dercin D'atemples
Citoyen D'atemples
Citoyen D'atemples
Citoyen D'atemples
Citoyen D'atemples
Citoyen D'atemples
Citoyen D'atemples